Bulletin d'information

INFO CSF

Volume 8, numéro 2 ♦ Juin 2004

# Le Conseil commente les bonnes et les moins bonnes nouvelles...!

## Bonnes nouvelles pour... les familles

Dans un communiqué de presse du 30 mars 2004, le Conseil du statut de la femme (CSF) se réjouit de l'ensemble des mesures inscrites au budget 2004-2005 du gouvernement du Québec concernant les familles, notamment, le retour des allocations familiales universelles, depuis longtemps réclamé par le CSF. À ce chapitre, l'augmentation significative du budget assure que cette remise en place ne s'effectue pas au prix d'une baisse de l'aide globale accordée aux familles. En outre, l'ajout d'argent permet aussi d'améliorer l'aide aux familles à faibles et moyens revenus. Enfin, la nouvelle formule élimine les iniquités qui découlaient de la superposition de différentes mesures mal harmonisées et qui affectaient surtout les familles à revenus modestes.

Par ailleurs, l'abolition de la taxe sur les produits de première nécessité pour bébés est une autre mesure concrète et bienvenue. Le versement anticipé du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants est également une innovation intéressante et peu coûteuse qui aidera les parents dont les enfants sont gardés en dehors du réseau à contribution réduite.

La présidente du CSF espère toutefois que le gouvernement complétera ces mesures fort pertinentes par une politique de conciliation travail-famille exhaustive à laquelle le budget ne fait malheureusement pas référence. De plus, elle l'encourage à poursuivre ses négociations avec le gouvernement fédéral sur le projet d'assurance parentale.

Il faut noter également que le budget 2004-2005 semble répondre plutôt adéquatement à des demandes exprimées par les groupes qui défendent les femmes et les personnes les plus vulnérables. Les premières annonces en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, dont le logement social, la prime au travail et le soutien aux enfants, sont fort louables.

---

## Bonnes nouvelles pour... les communautés rurales, éloignées et isolées

Le CSF a pris connaissance avec grand intérêt du programme de recherche intitulé *Vers des modes d'organisation de services favorisant l'accès aux soins pour les communautés rurales, éloignées et isolées* que l'Institut national de santé publique du Québec entend mener au cours des trois prochaines années. Le CSF est convaincu que des informations fort pertinentes ressortiront de ce projet pour l'amélioration du réseau de santé.

Toutefois, dans une correspondance datée du 28 avril 2004, la présidente du CSF rappelle au président-directeur général de l'Institut la nécessité et la pertinence que les analyses de cette recherche distinguent la situation des femmes et des hommes. Pour convaincre l'Institut de l'importance d'intégrer une telle approche au chantier de leur recherche, la présidente fait référence aux quatorze avis sur les conditions de vie des femmes et le développement régional et local, produits par le CSF. Elle expose quelques constats particuliers qui permettent de mettre en évidence que les femmes sont particulièrement concernées par l'objet de leur recherche.

Conseil du statut de la femme
Québec

Entre autres, l'analyse des avis régionaux du CSF confirme que les femmes vieillissantes sont davantage susceptibles de recourir aux soins de santé que les hommes du même âge. De plus, sous l'effet des migrations des jeunes, les régions excentriques et les milieux ruraux connaissent un vieillissement plus manifeste qui progresse plus rapidement que dans l'ensemble du Québec.

À maints égards, le CSF a pu remarquer que les services de santé de nature à répondre aux problèmes propres aux femmes, notamment en matière de santé reproductrice, semblent moins disponibles dans les régions moins densément peuplées et une forte proportion de femmes doit recourir à des services spécialisés à l'extérieur de leur région d'origine.

À la suite de cette correspondance, le président-directeur général de l'Institut, Richard Massé, tient à rassurer le Conseil qu'il est d'ores et déjà acquis que les analyses et les interprétations qui jalonneront les travaux de recherche tiendront notamment compte du fait que les conditions de vie des personnes âgées et défavorisées, des femmes et des enfants peuvent générer des situations particulièrement problématiques.

En outre, M. Massé soutient que les travaux menés par le Conseil s'avèrent une source fort pertinente d'informations et qu'elle pourrait se traduire par des échanges avec le CSF et son équipe de recherche lors des analyses et de l'interprétation des résultats dans deux des quatre projets encadrés par le programme de recherche.

## Bonnes nouvelles pour... les prestataires d'assistance-emploi

Dans une lettre adressée au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le 14 mai dernier, la présidente du Conseil appuyait dans son ensemble le plan d'action intitulé *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*. De l'avis du Conseil, ce plan est fidèle aux valeurs d'équité, de solidarité et d'égalité des chances essentielles à son succès.

D'entrée de jeu, le Conseil se réjouit de constater que l'on privilégie des mesures incitatives plutôt que l'imposition de pénalités pour aider les prestataires d'assistance-emploi à réintégrer le marché de l'emploi. De plus, l'introduction de la nouvelle Prime au travail à être versée aux personnes exerçant un emploi faiblement rémunéré s'inscrit dans le sens d'une demande du Conseil. Par ailleurs, il est intéressant de reconnaître la volonté à conjuguer les efforts des ministères à vocation sociale autour des objectifs visant les jeunes et les personnes immigrantes.

Somme toute, nombre de mesures incluses dans le plan d'action sont fort pertinentes, entre autres les investissements publics pour la construction de logements abordables, la préoccupation entourant la possibilité aux prestataires de toucher des revenus de pension alimentaire sans coupure de prestations et l'accent mis dans le volet préventif sur la jeunesse et la lutte au décrochage scolaire.

Toutefois, le Conseil rappelle la nécessité d'aller au-delà des activités de veille et de suivi et d'établir un mécanisme de reddition de comptes pour mesurer les progrès accomplis, informer le public et pouvoir rajuster le tir éventuellement.

## Égalité entre les femmes et les hommes... un exemple à suivre !

Le 7 mai dernier, dans le cadre de la modernisation de l'État, le gouvernement faisait connaître son énoncé d'orientation gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines.

La présidente du CSF constate avec plaisir que le gouvernement entend prendre des moyens pour que la fonction publique reflète mieux la diversité de la population québécoise. Elle affirme qu'il est éminemment souhaitable que l'embauche des diverses communautés culturelles, comme des communautés autochtones, soit mieux soutenue, de même que celle des personnes handicapées. Toutefois, le CSF rappelle au gouvernement qu'il doit être exemplaire dans ses pratiques pour concrétiser son adhésion au principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans ses processus d'embauche et de nomination dans la fonction publique.

## Recul pour... les femmes en régions !

Dans la foulée de l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional, le CSF fait part à la ministre responsable du Conseil du statut de la femme, madame Courchesne, des interrogations et des inquiétudes que soulèvent les changements apportés à la gouvernance régionale. Notamment, la problématique soulevée quant à la faible représentation féminine au sein des conférences régionales des élus (CRÉ).

Parmi les diverses formules suggérées pour assurer la présence et intégrer les préoccupations des femmes, le Conseil propose que les CRÉ se dotent d'une commission ou d'un comité conseil pour les soutenir dans leur responsabilité d'établir un plan quinquennal de développement qui tient compte des femmes, selon les principes de l'égalité et de la parité (art. 99 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche). Les CRÉ pourraient également établir la parité de représentation au sein des diverses structures dont elles s'entoureront pour alimenter leurs réflexions. Les tables régionales de concertation des groupes de femmes pourraient également suggérer des pistes adaptées à la réalité régionale.

La mise en place de mécanismes devra être assurée pour garantir la prise en compte par les CRÉ des deux axes de la cinquième orientation. Pour ce faire, il est souhaitable que des

attentes soient signifiées lors de la signature des ententes avec les CRÉ et lors de la définition des orientations gouvernementales en matière de développement régional.

Rappelant l'importance d'assurer la consolidation des avancées des Québécoises et le nécessaire soutien gouvernemental pour éviter les disparités régionales, le Conseil suggère de maintenir un organisme coordonnateur dans l'appareil d'État. Enfin, en prévision des élections municipales de 2005, la présidente insiste sur la nécessaire poursuite du soutien à la réalisation de projets visant à accroître le nombre de femmes en politique municipale.

## Les sorties publiques de la *Gazette des femmes*

### « Bar des sciences »

Dans la foulée de la parution du dossier spécial sur les femmes et la science (mars-avril 2004), l'équipe de la *Gazette des femmes* et celle de *Québec Science* organisaient deux débats publics dans le cadre des rencontres « Bar des sciences ». C'est ainsi que ces deux activités s'inscrivaient à Québec et à Montréal, les 2 et 3 mars dernier, pour débattre sur la place qu'ont prises les femmes en sciences.

Dans une ambiance décontractée et animés par Yanick Villedieu, journaliste à l'émission *Les Années lumière* de Radio-Canada, ces « Bar des sciences » ont permis à la population d'échanger directement avec des femmes scientifiques, chercheuses et professeures dans le domaine des sciences. On y retrouvait entre autres : Claire Deschênes, titulaire de la Chaire CRSNG/Alcan pour les femmes en sciences et en génie au Québec, et professeure au Département de génie mécanique de l'Université Laval, Nathalie Barette, professeure de climatologie au Département de géographie de l'Université Laval et Michèle Baron-Bradshaw, chargée de mission pour la « parite dans la recherche et l'enseignement supérieur » au ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies en France.

En raison des témoignages recueillis et de la grande participation, ces « Bar des sciences » auront permis de mieux mesurer la contribution des femmes à la science et de démontrer l'intérêt particulier que suscite ce domaine.

## Grands prix de rédaction 2004 des Magazines du Québec

Le 13 mai dernier, la *Gazette des femmes* remportait le Grand prix de rédaction 2004 des Magazines du Québec, dans la catégorie dossier thématique réservée aux magazines ayant un tirage de moins de 50 000 exemplaires.

Le dossier sur les Amérindiennes et les Inuites « *Amérindiennes : révolte de l'intérieur* », numéro de janvier-février 2003, signé par Anne Panasuk et Claire Gagnon, a été sélectionné par le jury.

À noter que le reportage « *Bush : la bénédiction des pro-vie* », de la journaliste Laura-Julie Perreault (novembre-décembre 2003) était également parmi les finalistes dans la catégorie reportage

## Fondation nationale des prix du magazine canadien

Le même dossier sur les Amérindiennes et les Inuites est également finaliste au concours de la Fondation nationale des prix du magazine canadien. Un tour de force considérant que les magazines francophones ne récoltent que 10 % des nominations. Les noms des personnes gagnantes seront dévoilés le 11 juin prochain à Toronto. On croise les doigts…!

## Le 30e du CSF remporte le Prix Zénith

« Trente ans d'action, ça porte fruit »… et comment ! C'est le 31 mai dernier que l'équipe des Communications du CSF recevait le *Prix Zénith 2004* dans la catégorie « Organisation d'un événement ». Initiative du Forum des responsables des communications du gouvernement du Québec, ces prix d'excellence en communication gouvernementale soulignent la grande qualité et la créativité des réalisations qui animent le monde de la communication gouvernementale.

Lors de sa mise en candidature, le CSF détaillait la panoplie d'activités organisées dans le cadre de son 30e anniversaire qui ont eu lieu principalement les 23, 24 et 25 mai 2003. Une programmation inédite et audacieuse offerte tant au grand public qu'aux spécialistes où l'on retrouvait un colloque, un spectacle, une agora, une exposition de photos, une vidéo, un hommage aux compagnons de route. Bref, des moments privilégiés pour mieux évaluer le chemin parcouru et envisager des stratégies d'avenir.

Le jury des Prix Zénith a particulièrement retenu que la réussite de cet événement marquant a exigé une planification de béton, la mise en commun de talents de toutes les spécialités et une variété de moyens de communication. Fruit d'efforts de longue haleine, cet audacieux défi a été relevé avec brio, et ce, sans restreindre la portée de l'événement à la clientèle traditionnelle. Le jury a aussi noté que, dans une atmosphère de fête et un esprit de totale ouverture, le Conseil a su rejoindre un large éventail de clientèles y compris le grand public autant dans les régions que dans les grands centres.

Enfin, estime le jury, l'objectif de mettre en valeur les progrès accomplis au Québec par les femmes aura atteint son but en faisant usage de multiples ressources de la technique et de l'art, allant du visuel à la chanson tout en passant par la parole. Alors que l'affluence aux diverses activités et l'abondance de la couverture médiatique auront contribué au succès sans précédent du 30e du CSF.

## Les publications

### Nouvellement éditées

*Gazette des femmes*, mai-juin 2004, vol. 26, nº 1, 40 pages.
**Supermémés**

Les « Supermémés » ne jouent pas au bridge, laissent passer des mailles dans leur tricot et ne confectionnent des confitures qu'en cas de famine prochaine. Passionnées, énergiques, elles vont là où leurs rêves les guident. La *Gazette des femmes* a invité six femmes d'exception à raconter leur « âge d'or ». Un dossier qui bazarde les idées reçues sur la retraite et qui donne le goût de vieillir.

Tireuse de joints, maître nageuse, artiste peintre ou ex-mairesse, ces femmes nous livrent les hauts et les bas de l'âge mur en relation avec le travail, la famille, les loisirs, l'apparence physique, la séduction, etc.

À parcourir également, dans ce même numéro, un reportage sur les pêcheuses sportives en Polynésie française qui sortent des mastodontes de la mer. Également, un reportage sur l'entrée des sages-femmes dans les hôpitaux.

La ***Gazette des femmes*** est vendue en kiosque 3,50 $ le numéro et, par abonnement, au coût de 27 $ pour 18 numéros ou de 12 $ pour 6 numéros (taxes incluses). S'adresser à :
La *Gazette des femmes*
525, rue Louis-Pasteur, Boucherville (Québec) J4B 8E7
Téléphone : (514) 875-4444 ou 1 800 667-4444
Télécopieur : (514) 523-4444
Internet : www.gazettedesfemmes.com
Courriel : AQcourrier@abonnement.qc.ca

**Plan d'action 2004-2005** - Document d'information, avril 2004, 10 pages. Publication gratuite, nº. 204-01-I.

Le plan d'action 2004-2005 intègre les actions les plus significatives en matière de recherche, d'avis, d'information et de sensibilisation que le Conseil compte réaliser au cours de cette période.

Vous pouvez consulter ce document du CSF à l'adresse suivante : http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/publications/

### Sous presse… À surveiller !

**Avis** – *Étudiante et mère : tout un défi*, en préparation. Parution prévue fin juin 2004.

### Où se procurer les publications ?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :
Service des communications du Conseil du statut de la femme
Téléphone : (418) 644-9144 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site internet du CSF, dans la section *Publications*.

## Des petits pas pour les femmes… Une grande victoire pour la collectivité !

### L'évolution des allocations familiales au Québec

« La maternité et la paternité comportent une dimension sociale importante et les enfants constituent un apport positif pour la société. Il est donc juste que la société dans son ensemble apporte un appui aux parents » [1] Au Québec, les interventions favorables aux familles ne datent pas d'hier. Il serait assez complexe de faire état de toutes les mesures de soutien financier aux familles mises en place par le gouvernement québécois depuis un peu plus d'un demi-siècle. Faisons abstraction des allocations diverses qui se sont greffées aux allocations familiales (pour jeune enfant, pour enfant handicapé, à la naissance) de même que des mesures fiscales et suivons le strict parcours des allocations familiales québécoises.

**1670** – Louis XIV verse une pension annuelle de 300 livres aux familles de 10 enfants. La mise augmente à 400 livres au douzième bébé.

**1890** - Honoré Mercier offre une terre de 100 acres aux familles de 12 enfants.

**1945** - Le gouvernement canadien décide de verser des allocations familiales. Au Québec, des juristes, des prêtres, des nationalistes et le premier ministre Duplessis insistent pour que l'allocation soit versée au père, chef de famille. Thérèse Casgrain, qui mène une campagne de presse contre cette position, obtient un changement de dernière minute. Les chèques iront aux femmes au Québec comme c'est le cas au Canada.

**1967** – Le Québec crée son propre programme d'allocations familiales et verse une allocation à toute famille domiciliée au Québec qui a à sa charge un enfant de moins de 16 ans qui fréquente l'école. Pour aider les familles nombreuses, le montant de la prestation est augmenté en fonction du rang de l'enfant dans la famille.

**1974** – Le *Régime des allocations familiales du Québec* entre en vigueur. Remplaçant les allocations familiales de 1967, ce régime prévoit le versement d'une allocation mensuelle à la mère de tout enfant célibataire de moins de dix-huit ans.

**1977** - Les allocations familiales sont accrues de 27 %. Cet augmentation provient de la redistribution de 30 millions de dollars provenant d'une taxe de vente sur les vêtements d'enfants.

**1989** – La *Loi sur les allocations familiales* appliquée depuis 1979 est remplacée par la *Loi sur les allocations d'aide aux familles* qui prévoit diverses catégories d'aide (allocations à la naissance, pour jeune enfant, pour enfant handicapé).

**1er septembre 1997** – La *Loi sur les allocations d'aide aux familles* devient la *Loi sur les prestations familiales* à la faveur de l'annonce de nouvelles dispositions familiales où l'accent est mis sur le développement des services de garde à contribution réduite. Les allocations familiales universelles sont remplacées par des allocations sélectives selon le revenu familial. Le montant de l'allocation dépend du revenu familial net, du nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans, du type de famille, monoparentale ou biparentale, et tient compte de la prestation fiscale canadienne pour enfants. Environ le tiers des familles du Québec ne reçoivent plus les prestations. Dans un avis sur la politique familiale, le CSF réclame le rétablissement des allocations familiales universelles.

**Mars 2004** – Dans le cadre d'un réaménagement de l'ensemble des mesures de soutien financier à la famille, le gouvernement québécois annonce le retour des allocations familiales universelles en janvier 2005. Ainsi, quatre fois par année, les ménages québécois recevront un chèque dans le cadre du nouveau programme de *Soutien aux enfants*. Les familles à plus faible revenu toucheront un montant plus élevé, établi en fonction de leur revenu familial.

(1) *Pour une politique québécoise de congés parentaux*, Conseil du statut de la femme, Québec, février 1990, p. 6.

Sources :


- *Femmes et Famille – Suivez le guide*, Conseil du statut de la femme, 1999, 152 pages.
- *La société et les familles : miser sur l'égalité et la solidarité* - Avis sur les nouvelles dispositions de la politique familiale et sur la fiscalité des familles – Conseil du statut de la femme, mai 1997, No. 197-01-A, 84 p.
- *Les prestations familiales – Statistique 2000*, Régie des rentes du Québec, juillet 2003, 38 pages.


## Le prochain *Info-CSF*

Veuillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en octobre 2004. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2004.

### L'*Info-CSF* en fichier *PDF*

L'*Info-CSF* est maintenant intégré sous forme de fichier PDF au site Internet du Conseil, dans la section *Publications – Par catégories – Documents d'information*.

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.


L'*Info-CSF* est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 8, rue Cook, 3e étage, Québec (Québec) G1R 5J7 • Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2004, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Gaétane Laferrière •


© Gouvernement du Québec